



## **LES FICHES INFOS – DROIT ET OBLIGATIONS**

### **INFOS COVID-19 & PERSONAL SHOPPER**

Autrefois réservée à une clientèle confidentielle, la pratique du « personal shopping » se généralise.

Dans un contexte où l'acte d'achat en boutique devient un parcours fléché, entre distributeur de gel hydroalcoolique et scotch adhésif, les marques ont opté pour l'approche personnalisée du shopping, en vue de faire retrouver au consommateur le chemin de leur boutique.

Le personal shopper depuis juin 2020 accueille c'est client avec toutes les mesures sanitaires qui s'imposent pour la sécurité du client :

Le SNCISP impose les normes suivantes pour tous conseiller en image – personal shopper – brand ambassador ou styliste personnel.

1. Gel hydroalcoolique
2. Port du masque obligatoire
3. Cabinet avec 2 personnes maximum pour un salon de 20m2.
4. Décontamination des vêtements avant et après à 90 degrés sur portant 1H avant l'arrivée du client
5. Désinfection du lieu avant et après le passage du client

### **INTERDICTION MAJ le 27/01/2021**

- Pas de boissons offertes
- Pas d'accompagnement- sauf si le lieu est assez spacieux
- 1 personal shopper/client

Bureau SNCISP